



OBJET : APPEL A PROJET POUR LA PLANTATION ET L'EXPLOITATION D'UN VIGNOBLE SUR LA COMMUNE DE LA CRAU

DESCRIPTION

La Commune de LA CRAU possède des parcelles quartier de la Gensolenne pour une surface totale de 4ha 98a 44ca. Ces parcelles sont référencées sous les numéros de cadastre suivants : BI 515, BI 516, BI 544, BI 546.

La superficie utile est de 45 220m².

Le présent appel à projets a pour objet de confier à un agriculteur l'exploitation, en vue d'une activité vitivinicole, de ces parcelles.

La Mairie de LA CRAU souhaite mettre en valeur ces parcelles avec les objectifs suivants :

- donner une vocation économique viticole à ces parcelles dans le cadre d'une bonne gestion des fonds publics, ce en favorisant l'installation ou la stabilisation de l'exploitation d'un agriculteur ;
- mettre en valeur les parcelles concernées par l'aménagement paysager de l'entrée de ville ;
- favoriser l'établissement de liens avec le tissu économique agricole local, éventuellement avec la cave coopérative de LA CRAU (LE CELLIER DE LA CRAU) avec laquelle pourra être mis en place un partenariat en fonction de la volonté du preneur ;

ETENDUE DE LA CONSULTATION

Considérant l'intérêt économique du projet et les potentiels preneurs qui pourraient être intéressés par ladite opération, la Commune souhaite organiser, librement et volontairement, une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester, et ce en vue de l'attribution d'un bail rural d'une durée de 25 années pour l'exploitation vitivinicole des parcelles.

Le présent appel à projet s'adresse donc à tout opérateur économique, agriculteur, qui souhaite créer et/ou développer une activité vitivinicole sur cet espace.

Une fois le projet retenu, un bail rural d'une durée de 25 ans non renouvelable actera les conditions d'exploitation des biens loués.

CRITERES DE SELECTION

Les critères intervenant pour le jugement des propositions sont pondérés de la manière suivante :

1-Montant total prévisionnel du loyer du fermage sur la durée totale du bail proposé par le candidat pour un classement des parcelles en IGP « VAR »	10 %
2-Qualité économique du projet	40 %
3-Qualité environnementale du projet	40 %
4-Niveau de qualification professionnelle du porteur de projet	10 %

Si vous êtes intéressé par ce projet, vous devez postuler auprès de la Commune de LA CRAU.

Pour ce faire, vous devez télécharger le dossier de consultation sur le profil acheteur de la ville à l'adresse indiquée ci-dessous.

La date et l'heure limites de dépôt des dossiers sont fixées au mardi 15 octobre 2024 à 17h00.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir le dossier de consultation, les candidats doivent se rendre sur le profil acheteur de la ville à l'adresse suivante : <https://www.villedelacrau.fr/marchespublics.html> et cliquer sur l'onglet DCE correspondant à la ligne « APPEL A PROJET POUR LA PLANTATION ET L'EXPLOITATION D'UN VIGNOBLE SUR LA COMMUNE DE LA CRAU ».

Pour tout renseignement complémentaire concernant cet appel à projet, les candidats transmettent impérativement leur demande auprès de la Direction Générale de la ville, par mail : jpgrima@villedelacrau.fr.